

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 19 janvier 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Philippe KLEIN

Conseillers présents : **7**

SEANCE du 27 janvier 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER

Procuration : Marcel NORTH pour Nathalie GEIGER, Richard RUCH pour Alain NORTH

Délibération n° 2012/01

Objet : Retrait de la délibération n° 2011/62 relative à la modification statutaire du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Bassin de la Souffel

Vu la délibération n° 2011/62 du 16 décembre 2011 relative à la modification statutaire du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Bassin de la Souffel ;

Vu la délibération du Comité Directeur du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Bassin de la Souffel en date du 28 décembre 2011 ;

Considérant que lors de sa dernière réunion, le Comité Directeur du SIVU du Bassin de la Souffel a décidé de fixer son siège administratif à l'adresse suivante : Le Trèfle, Maison des Services Publics du Kochersberg, 32, Rue des Romains, 67 370 TRUCHTERSHEIM ; qu'il s'agit d'une modification statutaire sur laquelle doit se prononcer l'assemblée délibérante ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

RETIRE la délibération n° 2011/62 du 16 décembre 2011 relative à la modification statutaire du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Bassin de la Souffel ;

ENTERINE la modification des statuts du SIVU du Bassin de la Souffel pour prendre en compte la nouvelle adresse de son siège administratif.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 27 janvier 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 30 janvier 2012.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 19 janvier 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Philippe KLEIN

Conseillers présents : **7**

SEANCE du 27 janvier 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER

Procuration : Marcel NORTH pour Nathalie GEIGER, Richard RUCH pour Alain NORTH

Délibération n° 2012/02

Objet : adoption d'un plan de financement pour les travaux de l'entrée sud du village

Vu la délibération du 8 juin 2006 confiant la réalisation des études préalables pour l'aménagement de la route départementale à l'entrée sud au bureau d'études BEREST ;

Vu la délibération n° 2011/51 du 10 novembre 2011 relative à la constitution d'une Association Foncière Urbaine Libre ;

Considérant que les études réalisées par le bureau d'études BEREST ont été mises à jour en décembre 2011 ; que pour réaliser le projet d'aménagement de la zone IAU3 du Plan Local d'Urbanisme, l'aménagement de l'entrée sud du village est nécessaire ;

Considérant que pour déposer un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Général du Bas-Rhin, un plan de financement doit être adopté par l'assemblée délibérante ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

ADOpte le plan de financement suivant :

Dépenses	Prévisions en HT et en €
Commune - Aménagement de la voirie de l'entrée sud du village	138 000

Recettes	Prévisions en €
Conseil Général 67 (contrat de territoire)	37 375
Conseil Général (subvention de voirie)	21 350
TOTAL	58 725

Le reste des dépenses (à savoir 68 675 €) sera financé par les ressources propres de la commune.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 27 janvier 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 30 janvier 2012.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 19 janvier 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Philippe KLEIN

Conseillers présents : **7**

SEANCE du 27 janvier 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER

Procuration : Marcel NORTH pour Nathalie GEIGER, Richard RUCH pour Alain NORTH

Délibération n° 2012/03

Objet : Création de postes

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant que deux postes doivent être créés au vu des besoins de la commune ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

DECIDE de créer un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe pour une durée hebdomadaire de 7/35^{ème} et un poste de rédacteur territorial pour une durée hebdomadaire de 30/35^{ème}.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 27 janvier 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 30 janvier 2012.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 19 janvier 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Philippe KLEIN

Conseillers présents : **7**

SEANCE du 27 janvier 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER

Procuration : Marcel NORTH pour Nathalie GEIGER, Richard RUCH pour Alain NORTH

Délibération n° 2012/04

Objet : désignation de représentants de la commune au sein de l'Association Foncière Urbaine Libre

Vu la délibération n° 2011/51 du 10 novembre 2011 relative à la constitution d'une Association Foncière Urbaine Libre ;

Considérant que la commune devra être représentée lors de la première assemblée générale constituante de l'Association Foncière Urbaine Libre pour la zone à urbaniser « Hinter den « Gaerten » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à 7 voix pour et deux abstentions :

DECIDE de nommer Alain NORTH, Maire, pour représenter la commune au sein de l'Association Foncière Urbaine Libre sus-désignée, conformément aux règles qui seront adoptées dans les statuts ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à 8 voix pour et une abstention :

DECIDE de nommer Pascal STUTZMANN, premier adjoint, pour représenter la commune au sein de l'Association Foncière Urbaine Libre sus-désignée, conformément aux règles qui seront adoptées dans les statuts ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à 8 voix pour et une abstention :

DECIDE de nommer Philippe KLEIN, conseiller municipal, pour représenter la commune au sein de l'Association Foncière Urbaine Libre sus-désignée, conformément aux règles qui seront adoptées dans les statuts ;

AUTORISE ces trois représentants à se prononcer sur toutes les questions qui leurs seront soumises.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 27 janvier 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 30 janvier 2012.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 19 janvier 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Philippe KLEIN

Conseillers présents : **7**

SEANCE du 27 janvier 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER

Procuration : Marcel NORTH pour Nathalie GEIGER, Richard RUCH pour Alain NORTH

Délibération n° 2012/05

Objet : Adoption des restes à réaliser du budget principal de la commune

Vu la nomenclature M 14 applicable aux communes ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2011/20 du 15 avril 2011 relative à l'adoption du budget primitif de la commune ;

Monsieur le Maire explique que les restes à réaliser doivent être adoptés par le conseil municipal ;

Il rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement, est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république (dite loi ATR).

Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

- En dépenses de fonctionnement, pour les communes de moins de 3 500 habitants, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice n'étant pas obligatoire pour ces communes ;
- En recettes de fonctionnement, aux recettes de fonctionnement certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire ;
- En dépenses d'investissement, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- En recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recette.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2011 intervenant le 31 décembre 2011, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la

perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2012 lors du vote du budget.

Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à vingt-sept mille trois cent vingt-sept euros (27 327 €).

Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à mille quatre cent quatre vingt-douze euros (1 492 €).

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

ADOpte les états des restes à réaliser suivants :

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à vingt-sept mille trois cent vingt-sept euros (27 327 €) ;
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à mille quatre cent quatre vingt-douze euros (1 492 €).

AUTORISE le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limites des crédits figurant sur ces états ;

DIT que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2012.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 27 janvier 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 30 janvier 2012.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 19 janvier 2012

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Philippe KLEIN

Conseillers présents : **7**

SEANCE du 27 janvier 2012

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Marcel NORTH, Richard RUSCH, Christian HUBER

Procuration : Marcel NORTH pour Nathalie GEIGER, Richard RUCH pour Alain NORTH

Délibération n° 2012/06

Objet : Adoption des restes à réaliser du budget annexe « Terrains Hinter den Gaerten » de la commune

Vu la nomenclature M 14 applicable aux communes ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2011/43 du 14 octobre 2011 relative à l'adoption du budget annexe de la commune ;

Monsieur le Maire explique que les restes à réaliser doivent être adoptés par le conseil municipal ;

Il rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement, est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république (dite loi ATR).

Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

- En dépenses de fonctionnement, pour les communes de moins de 3 500 habitants, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice n'étant pas obligatoire pour ces communes ;
- En recettes de fonctionnement, aux recettes de fonctionnement certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire ;
- En dépenses d'investissement, aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
- En recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recette.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2011 intervenant le 31 décembre 2011, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2012 lors du vote du budget.

Le montant des dépenses d'investissement du budget annexe à reporter ressort à cent vingt deux mille deux cent huit euros (122 208 €).

Le montant des recettes d'investissement du budget annexe à reporter ressort à dix neuf mille deux cent trente deux euros (19 232 €).

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

ADOPTE les états des restes à réaliser suivants :

- le montant des dépenses d'investissement du budget annexe à reporter ressort à cent vingt deux mille deux cent huit euros (122 208 €) ;
- le montant des recettes d'investissement du budget annexe à reporter ressort à dix neuf mille deux cent trente deux euros (19 232 €).

AUTORISE le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états ;

DIT que ces écritures seront reprises dans le budget de l'exercice 2012.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 27 janvier 2012.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 30 janvier 2012.

Le Maire
Alain NORTH